

Au-dessous des noms de ces soldats vaillants, sont inscrits ceux des armées que la France a entretenues sur tous les théâtres de guerre. Au-dessus, quatre bas-reliefs représentant, par des ornements et des figures allégoriques, les attributs des victoires du Nord, de l'Est, du Sud et de l'Ouest : *Nord*, par Bosio neveu ; *Est*, par Valcher ; *Sud*, par Gérard, *Ouest*, par Elpercieux.

L'Arc de Triomphe avait déjà vu passer à ses pieds bien des cortèges de toute sorte :

Le 1er avril 1810, quand Marie-Louise fit son entrée à Paris, le monument s'élevait à peine au dessus de terre ; on l'improvisa en quelques heures par le moyen de charpentes et de toiles peintes, de façon à montrer à l'impératrice nouvelle ce qu'il serait une fois achevé.

En 1824, nouvelle fête : c'est le duc d'Angoulême qui revient du fond de l'Espagne, à la tête de ses troupes.

Le 4 juin 1837, c'est l'arrivée à Paris de la princesse Hélène.

Le 15 décembre 1840, c'est le retour des cendres de Napoléon.

Le 3 août 1842, les funérailles du duc d'Orléans...

Le 20 avril 1848, le gouvernement provisoire de la République fit, au pied de l'Arc de l'Etoile, la distribution des drapeaux à la garde nationale et à l'armée.

Plus tard, le retour des armées de Crimée et d'Italie.

Plus près de nous, hélas ! le défilé de 30,000 Prussiens victorieux.

L'arc de triomphe de l'Etoile était un monument avant tout national. S'il rappelait la guerre de conquête, il rappelait aussi la guerre d'émancipation, et, tout bien pesé, c'est l'idée de Patrie qui dominait et se dégageait rayonnante. Grâce au génie de Rodde, ce que l'on voyait surtout sur cette porte qu'un décret impérial a fondée, c'était l'image d'une nation héroïque soulevée pour son indépendance !... (*Extraits du Courrier des Etats-Unis.*)

.

Nous détachons le passage suivant du compte-rendu de la séance tenue à Paris le 12 avril par la Commission des barricades :

La Commission décide que la conservation des tuyaux de gaz et de l'eau sera assurée jusqu'au moment de l'attaque, aussi bien que celle des égouts, qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir pour les miner.

La Commission arrête ainsi qu'il suit l'emploi des égouts pour les mines.

Elle répudie absolument, comme trop lente, toute construction et fouille de galerie de mine, mais elle admet que les fourneaux de mine seront faits au fond et sur le côté des égouts, et arrête ainsi qu'il suit leur position et leur charge.

Premier fourneau à 20 mètres en avant du fossé, charge, 40 kilog. de poudre.

Second fourneau à 12 mètres plus loin, charge, 100 kilog.

Troisième fourneau à 12 mètres plus loin que le second, charge 100 kilog.

Et ainsi de suite si les circonstances le permettent toujours avec la charge de 100 kilog. Chaque fourneau devra être amorcé séparément.

Certes, le jour où l'armée entrera dans Paris, la cause de l'ordre sera bien près d'être gagnée, et une lutte si longue qu'elle soit, ne servira qu'à augmenter le nombre des victimes.

N'importe, plutôt que de se rendre, les énergumènes de la Commune déclarent qu'ils sont décidés à faire sauter Paris.

Et ils le feront.....si on les laisse faire.

AVIS OFFICIELS



Ministère de l'Instruction Publique.

NOMINATIONS.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le Lieutenant-Gouverneur, par Ordre en Conseil en date du 15 du courant, a bien voulu nommer les Messieurs suivants, membres du Conseil de l'Instruction Publique, savoir :

Pour la partie catholique du dit Conseil : le R^{ev}. M. Bernard McGauran, en remplacement de l'Hon. Thomas Ryan qui a donné sa démission.

Pour la partie protestante : l'Hon. George Irvine en remplacement de Sir Alexander Tillock Galt, K. C. M. G. qui a aussi donné sa démission.

BUREAUX DES EXAMINATEURS.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil en date du 15 courant, nommer les messieurs suivants, membres du Bureau d'Examineurs catholiques de Montréal, savoir :

Le R^{ev}. M. Daniel Lefebvre en remplacement du Très-Révérend M. A. Truteau démissionnaire.

M. Urgel E. Archambault, en remplacement de M. P. Garnot, décédé.
Et le R^{ev}. M. James Hogan.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE RICHMOND.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil en date du 15 courant, nommer le R^{ev}. James McCaul, membre du Bureau des Examineurs Protestants de Richmond, en remplacement de Thomas McKay, Eccl., qui a quitté définitivement la Province.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil en date du 22 avril dernier, faire les nominations suivantes de Commissaires d'Écoles pour les municipalités ci-après désignées :

Comté de Chambly : Chambly.—M. Guillaume Larocque, en remplacement de M. A. L. Fréchette.

Comté d'Ottawa : Maniwaki.—MM. Charles Logue, James Macaulay, Elzéar Boutin, Richard Hardgrove et le R^{ev}. Père Régis Déléage, O. M. I.

Comté d'Ottawa : Wright et Northfield.—MM. Joshua Ellard, William McComber, Napoléon Roy, Bruno St. Martin et Stephens Downey.

Comté de Pontiac : Portage du Fort.—M. James William Egret, en remplacement de M. George Purvis.

Et par Ordre en Conseil en date du 5 du courant.

Comté de Berthier : St. Damien (Municipalité Nouvelle).—MM. Napoléon Bolduc, Fabien Forest, Isidore Bruno, Joseph Champagne et Henri Michaud.

Labrador : Mission de Notre-Dame de Natashquan (Municipalité Nouvelle).—Le R^{ev}. Louis Arpin, MM. Paul Vigneau, Paul Landry, Auguste Chavary et Jules Gaudet.

ÉRECTIONS ET ANNEXION DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par ordre en Conseil en date du 5 de ce mois, faire les érections et annexion de Municipalités Scolaires ci-après énumérées, savoir :

1o. Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Notre-Dame des Anges de Stanbridge," dans le Comté de Missisquoi, le territoire comprenant tous les lots, depuis le lot numéro quinze inclusivement, jusqu'au lot numéro vingt-huit, aussi inclusivement, dans les premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième rangs du Canton de Stanbridge ; tous les lots depuis le lot numéro dix-sept inclusivement, dans les huitième et neuvième rangs, et depuis le lot numéro onze inclusivement, dans le dixième et le onzième rangs du dit canton de Stanbridge jusqu'à la ligne qui sépare le dit canton de Stanbridge de la paroisse de